

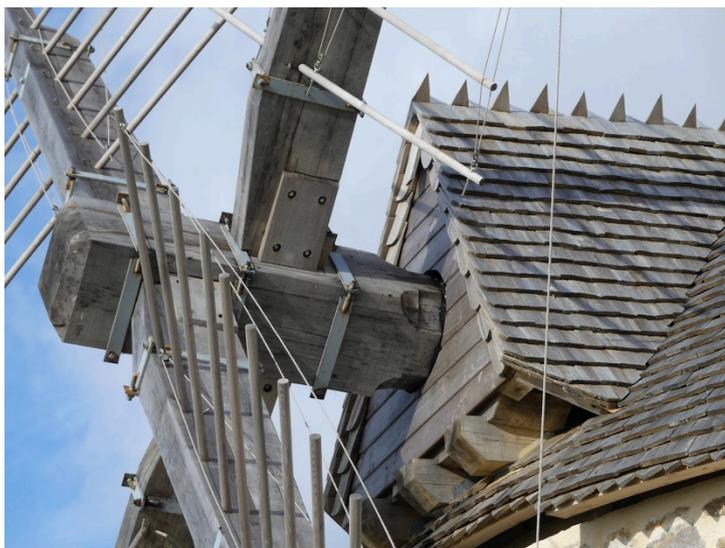
L'écxo des Moulins



Bulletin de l'Association des Moulins du Finistère

No 76 Mars 2017

Penn ar Bed



Les adhérents présents à l'Assemblée Générale, ont visité le Moulin de Penn ar Stang près de Luzeoc, et admiré le travail de reconstruction avec les pierres d'origine exclusivement, effectué par Mein Breizh et l'amoulaeur Gilles Morio pour la commune de Telgruc sur mer et dirigé par l'association EOST pour le projet.

Sommaire

Le mot du Président

▪

Activités en cours et à venir

▪

L'article L 214-18-1 du Code de l'environnement :

un "bouclier" pour les moulins situés sur des cours d'eau classés en Liste 2

▪

CR Assemblée Générale

▪

*Bulletin inscription à la formation
« Entretien de nos rives, biefs et étangs »*

▪

Annonces

▪

Le Mot du Président

Chers amis,

Notre Assemblée Générale s'est déroulée dans une bonne ambiance grâce à la mairie de Telgruc sur mer et EOST.

Nous avons tenu depuis un Conseil d'Administration qui vous propose une grande journée formation sur le sujet « Entretien de nos rives, biefs et étangs » suite au questionnaire des adhérents de la mi-décembre 2016. Je souhaite qu'une majorité des adhérents puissent être présents pour démontrer au pouvoir public que nous représentons une force dans le combat que notre Fédération la FFAM mène avec réussite.

Nous devons prendre comme exemple le travail de l'association « AARDEUR » menée par son président Pierre Bilien pour faire face aux années à venir.

Nous avons promu l'hydroélectricité en vous faisant connaître les entreprises françaises TURBIWATT, ALRELE, des installations que vous pouvez découvrir chez Roger Le Bohec et moi.

Nous sommes présents sur tous les fronts. Nous comptons sur vous pour nous représenter.

Lisez bien nos communications.

Au plaisir de vous rencontrer.

Benoît

Activités en cours et à venir de l'association

**En cours : Analyse et synthèse des réponses à l'enquête
 Vos attentes, vos contributions.**

Vous pouvez encore adresser vos réponses à :
 Benoît Huot Moulin Rabat 29640 Plougonven

▪
**6 Avril 14h30 Conférence Moulins à l'Office des
Retraités Brestois.**

▪
22 Avril 9h30 – 17H00

Séminaire Saint Jacques **GUICLAN (29410)**

Formation « Entretien de nos rives, biefs et étangs »

Inscription au plus tard le 15 Avril.

Document d'inscription en Annexe 1.

12-13-14 Mai

Fête du Pain à BOURG BLANC (29860)

Organisée par la Fédération des Artisans Boulangers et
Boulangers Pâtisseries du Finistère.

▪
12-13-14 Mai

Congrès de la FFAM à Montrevel sur Bresse

Il reste encore des places pour s'inscrire. Si vous êtes
intéressés contacter Benoît HUOT.

▪
16-17-18 Juin

Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins

Thèmes : Métiers et savoir faire

▪
20 Mai Conseil d'Administration de l'AMF

L'article L 214-18-1 du Code de l'environnement : un "bouclier" pour les moulins situés sur des cours d'eau classés en Liste 2

Le 15 février 2017 à 16.58, le Sénat a définitivement adopté le projet de loi voté par l'Assemblée Nationale le 9 février précédant, ratifiant deux ordonnances relatives à l'autoconsommation d'électricité et à la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable.

Cette loi, qui doit désormais entrer en vigueur dans les prochains jours, crée dans le Code de l'environnement un nouvel article L 214-18-1 ainsi rédigé :

« Les moulins à eau équipés par leurs propriétaires, par des tiers délégués ou par des collectivités territoriales pour produire de l'électricité, régulièrement installés sur les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux mentionnés au 2° du I de l'article L 214-17, ne sont pas soumis aux règles définies par l'autorité administrative mentionnées au même 2°. Le présent article ne s'applique qu'aux moulins existant à la date de publication de la loi n° du ratifiant les ordonnances n°2016-1019 du 27 juillet 2016 relative à l'autoconsommation d'électricité et n°2016-1059 du 3 août 2016 relative à la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables et visant à adapter certaines dispositions relatives aux réseaux d'électricité et de gaz aux énergies renouvelables ».

Véritable bouleversement dans l'application des classements instaurés par la loi LEMA du 30 décembre 2006, ce texte prévoit en substance que les moulins à eau existant régulièrement (= qui bénéficient d'une autorisation ou d'un droit fondé en titre) à la date de promulgation de la loi et qui sont situés sur un cours d'eau classé au titre de l'article L 214-17 I 2° (Liste 2) du Code de l'environnement sont désormais **dispensés des obligations de rétablissement du transit sédimentaire et piscicole** qui pouvaient jusque-là leur être imposées par l'administration et l'ONEMA.

En d'autres termes, l'administration n'est désormais plus en mesure :

- ***D'imposer la construction d'ouvrages de franchissement sur les seuils ou barrages de prise d'eau de moulins hydrauliques,***

- ***De faire obstacle à la remise en service de tels ouvrages compte-tenu de leur situation sur un cours d'eau classé en Liste 2,***

- ***De retirer un droit d'eau compte-tenu là encore de la situation des ouvrages sur un cours d'eau classé en Liste 2.***

Sont visés par ce texte les moulins hydrauliques actuellement en activité pour la production d'électricité, mais aussi ceux qui pourraient être remis en service à l'avenir.

Enfin, il est précisé que le classement Liste 1 (L 214-17 I 1°) reste applicable, les parlementaires ayant considéré que les obligations de protection des espèces amphihalines (saumons, anguilles...) ou des cours d'eau en très bon état écologique ne pouvaient donner lieu à une telle exonération, mais pourrait connaître des évolutions avec un recentrage sur les cours d'eau en très bon état ou constituant des axes migratoires amphihalins, la référence aux « réservoirs biologiques » pouvant être la prochaine piste d'action.

C'est un grand pas en avant, il faudra continuer de la même manière lors de la rentrée parlementaire. Merci à tous pour nos moulins.

Alain Forsans

Compte rendu Assemblée Générale du 5 Février 2017 à Telgruc sur Mer

Nb adhérents au 31/12/2016 : 139 Corum (139x0,25)= 34 Présents : 43 Pouvoirs : 14 Corum atteint.

Allocution de M. Dominique LE PENNEC maire de Telgruc sur Mer.

Minute de Silence à la mémoire de Gérard Foricher.

Ecrits de Brigitte Foricher son épouse :

« Brigitte, ses enfants Clément et Nicolas, vous remercient, pour toutes les marques d'attention que vous avez portées à leur égard, les messages téléphoniques, les hommages rendus à Gérard malgré les circonstances de l'accident, vos présences aux obsèques..." Vous êtes, tous ses ami(e)s de l'association, dans nos pensées.
Longue vie aux moulins comme Claude le dis si bien. Les moulins le méritent bien...

Amitiés. Brigitte, Clément et Nicolas. »

Bilan activités 2016 par Benoît HUOT, Président.

Permanences, réunion pour le Moratoire, réunions de bureau et CA à Daoulas, AG Amis de l'écomusée à Commana, AG à Mellac pour le Moulin Blanc.

Expositions : Agora à Guilers, Fête du Pain à Saint Evarzec, Stand Salon Ecoconstruction à Melgven, Exposition estivale à Confort Meilars, dessins de Fons de Kort à La Martyre, Moulin Tanné Plouguin.

Conférences suivies ou dirigées : Ergué Gabéric, ALRELE hydrolienne à St Jacques Guiclan, Conférence à Confort Meilars.

Travail sur des Moulins du Conseil Départemental : Mairie de Guimaëc pour le Moulin de Trobodec, Invitation pour analyse par le CD pour le moulin de Rossulien Plomelin avec visite Moulin de Kériolet Beuzec Cap Sizun pour la société Krampouz.

Etats des lieux : Moulin de Kerouallon Loc Eguiner, Moulin Bréhou Pont Melve, Milin Kerroch Briec, Milin ar Prat Plourin les Morlaix, Meil Venec et Kerzuot Plozévet.

Entretien rivières et biefs : Moulin Rabat Plougonven, Moulin de Kerlostrec Landrévarzec, Milin ar Prat Plourin les Morlaix. Vidange chambre d'eau Moulin de Kéréon Saint Sauveur (quatre-vingts journées de 2 à 5 hommes).

Journées Juridiques de la FFAM à Guiclan pour 80 personnes.

Organisation Circuit Visite pour : Association Moulin St Michel St Quay Portrieux aux Pays des Enclos, Association Vieilles Maisons de France et du Finistère à Plouvien.

Réunions de Présence dans les SAGE, Copil, CLE, Natura 2000, CAMA (une vingtaine).

Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins 25 sites de moulins ouverts : Moulin de Kerelcun La Feuillée.

Déménagement des meules moulin de Pont ar Queneut La Forêt Fouesnant pour restauration par Gilles Morio via le Moulin Blanc à Mellac.

Travail sur un livre de l'Association Dourdon sur les moulins du Pays de Landerneau-Daoulas.

Don de documents moulins par la famille d'Henri JOSEPH (Marguerite et Marie-Madeleine).

Prise de paroles par Charles Ségalen concernant le non respect des choix de l'Assemblée Générale de 2015. La réponse sera donnée dans le rapport moral du Président.

Courrier de Roger LE BOHEC :

« Chers amis de l'AMF

Je suis vraiment désolé de ne pouvoir être avec vous. Mais après la défection déjà ancienne de mon vélo (je veux dire mes jambes !) c'est maintenant le moteur (c'est à dire mon cœur !) qui fatigue et qui a besoin d'être restauré. Bref, il faut désormais lui redonner un rythme normal et en même temps, lui rétablir une circulation sanguine satisfaisante.

Il y a un an, si j'avais accepté de revenir au CA, c'était surtout pour terminer les recherches et les échanges engagés avec TURBIWATT. Ceci étant réalisé avec plus de 16 d'entre vous et relaté dans l'Echo, je ne peux désormais m'engager, de façon fiable, pour œuvrer à l'AMF. C'est pourquoi j'ai décidé d'interrompre mon implication et de démissionner du CA. Cela peut être aussi l'occasion d'un renouvellement par du sang neuf.

Pour autant je me sens toujours concerné et je reste très intéressé par la vie et l'avenir de nos moulins. Je souhaite surtout à chacun des adhérents qu'il trouve une solution à ses préoccupations et qu'il puisse mener à bien ses projets.

C'est pour cela aussi que je veux remercier tous ceux qui, conscients de mes difficultés, m'ont apporté très généreusement leur concours pratique. Je ne peux énumérer une liste déjà longue et je m'en excuse par avance car je n'oublie personne. Néanmoins permettez-moi de citer Benoît (Huot) qui nous apporte, à Jeanne et à moi, son aide utile et variée depuis des années. Qu'il soit assuré de toute notre gratitude. Notre reconnaissance va aussi aux membres du CA qui, depuis déjà 3 ou 4 ans, ont contribué de manière très active à l'entretien des abords du moulin. Merci à Claude Roussillon, Yvonne Tromelin, Michel Diébold, Charles Ségalen, Raymond Lagadic, Charles Guéguen.

Et puis il y a eu tous les volontaires concernés par TURBIWATT, qui, depuis nous ont apporté leurs capacités et leurs compétences spécifiques. En citant Alain Le Clec'h, Bruno Le Gall, Cécilia Lennon, Pierre Moysan, Pierre Hovaere, Yves Henry, Henri Moalic, Bernard Fazan, Jean-Pierre Fer. Je n'oublie pas tous les autres ainsi que Jean-Paul Corre des Côtes d'Armor et les amis non adhérents. A tous et à chacun en particulier, je témoigne notre reconnaissance d'autant que notre installation fonctionne et sera totalement opérationnelle très prochainement dès que les radiateurs seront tous installés.

Roger Le Bohec »

Résultat du vote : Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 1

Rapport Financier 2016 par Claude ROUSSILLON, Trésorier.

Au 31 décembre 2016, nous étions 139 adhérents à l'AMF, contre 142 en 2015.

Diminution des abonnements à la revue de la fédération « Moulins de France »: 82 en 2016 contre 95 pour 2015.

Au 5 février, 92 adhérents avaient réglé leurs cotisations 2017 et 60 leurs abonnements à « Moulins de France ».

Pour toutes les transactions financières (abonnement, adhésion et paiement des repas) n'oubliez pas d'envoyer votre courrier à l'adresse du trésorier (Moulin de Lansolot 29440 Saint-Derrien) et surtout pensez à ne faire qu'un seul chèque (vous soulagerez mon travail !!!).

N'envoyez aucun courrier contenant un règlement au siège social (Moulin du Pont) ; nous n'y prenons le courrier que le 1^{er} vendredi de chaque mois.

compte d'exploitation :

Recettes	Dépenses	Bénéfice	Solde disponible au 31/12/2016
8423,13€	7662,64€	416,79€	8923,86€

Les comptes ont été vérifiés par le commissaire au compte Mr Jean Claude Hombrouck.

Nous aurons cette année des réparations à effectuer sur notre moulin Kandelour qui se trouve à l'Ecomusée des Monts d'Arrée à Commana. Un devis est en cours par l'amouleur Gille Morio.

Kandelour est votre propriété et vous bénéficiez d'une entrée gratuite pour visiter les Moulins de Kerouat en présentant votre carte d'adhésion de l'année en cours. Profitez en.

Résultat du vote : Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport Moral du Président.

Après l'AG de Névez a eu lieu un CA décisif pour le choix entre une coprésidence ou une présidence.

Après deux nouvelles prises de fonction celle de Vice Président par Gérard et d'un secrétaire par Jacques, j'ai décidé de reprendre la Présidence.

S'en est suivi pour :

Le Collectif des Moulins et Riverains de Bretagne

Sachant que le Collectif est engagé depuis début 2015 dans les travaux de la Conférence Bretonne de l'Eau et des Milieux Aquatiques. Il y défend les moulins comme acteurs de la qualité de l'eau et de la transition énergétique. La CBEMA a eu lieu le jeudi 5 janvier 2017. J'y étais présent avec Hervé Ricou, Charles Ségalen et Eric Drouart. J'ai pris des contacts avec Thierry Burlot, Catherine Yerles Chef du Service de l'eau à la Région Bretagne et Aude Witten adjointe à la directrice du Climat, de l'Eau, de l'Environnement et de la Biodiversité. Thierry Burlot que j'ai revu avec Jean Paul Le Corre au Carrefour de l'Eau à Rennes les 25 et 26 janvier m'a confirmé une réunion à venir qui aux dernières nouvelles sera le vendredi 24 février à 15h00 au Moulin de Lançay à Questembert.

La représentation de l'AMF au CA de la FFAM

L'AMF n'a pas animé au congrès de la FFAM de Cosne-sur-Loire (29-30 avril et 1^{er}-2 mai) l'atelier « Retour d'expériences de la mise en œuvre de la continuité écologique » ; il devait déboucher sur la mise en place d'une Commission SAGE au sein de la FFAM ; l'AMF se propose d'en assurer la coordination. Rien n'a été fait.

Ma participation au CA de la FFAM a été très bien reçue et après accord avec Michel Diébold je me suis proposé pour mettre en place les Journées Juridiques de la FFAM. Alain Forsans président a fait les démarches nécessaires pour avoir la participation de Maître JF Remy. Ces journées ont été à l'unanimité une réussite.

Rapport d'orientations

Patrimoine.

Ce qui n'a pas été fait :

- la restauration intérieure du moulin de Trobodec à Guimaëc (Démission du Maire).
- le déblaiement du moulin de Rivoallon à Loc-Eguiner (pas de nouvelles).

Hydroélectricité.

L'AMF va s'engager plus avant pour obtenir des SAGE (art. R.212-36 du code de l'environnement) et des agglomérations ou communautés d'agglomérations de plus de 50 000 habitants (art. 75 de la loi Grenelle II) qu'ils procèdent à l'évaluation du potentiel hydroélectrique de leurs bassins ou territoires.

N'a pu être mené sur tous les SAGE

Continuité écologique

L'AMF va poursuivre et intensifier son investissement de l'espace public de réflexion et de débat sur la mise en œuvre de la continuité écologique à l'échelon des SAGE, de la Cellule d'animation des milieux aquatiques (CAMA du Conseil départemental) et de la Conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques (CBEMA).

Peu d'actions ont été positives d'où les reproches de non respect des décisions de l'AG 2015 par Charles Ségalen.

Le Président a rappelé que les membres du CA étaient des bénévoles et ne pouvaient agir que suivant leurs disponibilités.

Communication

Il importe de communiquer avec la presse à l'occasion de chaque évènement initié par l'association (patrimoine, hydroélectricité), comme en réponse aux articles des instances locales de l'eau sur la mise en œuvre de la continuité écologique, souvent caricaturale et trompeuse à l'endroit des moulins. Nous n'avons pu faire le nécessaire. Pourtant les élus du Finistère nous connaissent bien vu leurs demandes de renseignements.

Moratoire

La campagne pour la demande de moratoire sur l'art. L. 214-17 du code de l'environnement a recueilli pour l'heure la signature de 800 élus au niveau national. Son succès dépend de la mobilisation de chaque association et l'engagement de ses adhérents sur le terrain. Une réunion a eu lieu le 13 mars à Daoulas pour proposer aux adhérents un argumentaire et coordonner l'action. Je le regrette mais il n'y a pas eu de suivi. Je pense que les textes du Sénat et de l'Assemblée Nationale de Novembre 2016 et janvier 2017 vont faire rapidement évoluer les choses. L'ONEMA est devenue le 1^{er} janvier 2017 l'Agence Française pour la Biodiversité.

Vote : Pour : 56 Contre : 1 Abstention : 0

Les actions à venir :

- Le vendredi 24 février à 15h00 au Moulin de Lançay à Questembert pour le Collectif.
- Le jeudi 9 mars SRADDET à suivre des actions très importantes GEMAPI, PLUI etc...
- Le samedi 11 mars de 16h00 à 18h00 Conférence Moulins et exposition Salle des Fêtes de Telgruc sur mer.
- Le 6 avril Conférence Moulins à l'ORB Office des Retraités Brestois.
- Les 12, 13 et 14 mai Congrès FFAM – Fête du Pain à Bourg Blanc.
- Les Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins JPPM les 16, 17 et 18 juin. « Fêtons ensemble le Patrimoine rural ».
- Lecture par le Président de la lettre de Pierre Bilien Président de l'AARDEUR.
- Suivi du Questionnaire : 40 réponses. Les premières analyses : 20 propriétaires intéressés par l'entretien des rives de leur bief et rivière, 25 pour l'hydroélectricité, 25 pour la législation, 15 pour toutes les techniques moulins et 25 pour le patrimoine. Seront programmés en mars puis avril des réunions à Daoulas.

11h45 fin de l'Assemblée Générale.

Prise de paroles par le Secrétaire de l'association EOST

Présentation du moulin à vent de Luzéoc, passage d'un film montage.

Remise de la clé du moulin à vent de Bot-Sant.

Remise de la clé du moulin à vent de Bot-Sant, moulin à vent de Lanvéoc rasé par les allemands en février 1944, don des descendants Morvan-Queulain à l'AMF, au Président d'EOST, Yann-Ber Kemener.

Remise de la médaille de Saint Vinoc à madame Meckel.

Remise de la médaille de Saint Vinoc à madame Meckel propriétaire du Moulin de Rosmadec en remerciement de son accueil.

Annonces :

La Société ALRELE a prévu de revenir en Finistère, du vendredi 28 avril au mardi 2 mai, pour vous proposer des devis. Si vous êtes intéressés, afin d'organiser ces journées, merci de communiquer vos disponibilités au président, par téléphone ou par mail.

EIVA, artiste peintre de Telgruc sur mer peut faire un tableau de votre moulin, prendre contact avec le président.

Nécrologie : Nous avons le regret de vous annoncer le décès de :

M. Jean COSTIOU, Moulin du Pont à Guipavas, le 15 février 2017.

Mme Annick GRIJOL, Milin ar Prat à Plourin-les-Morlaix, le 22 mars 2017.

Nous adressons nos sincères condoléances à leur famille.

Reportage photos de l'Assemblée Générale Hervé Ricou webmaster



Accueil des adhérents de l'AMF :
Claude, Yvonne et Geneviève.



Benoît dans son rôle de Président.



Allocution de M. LE PENNEC,
Maire de Telgruc sur Mer.



Remise de la clé du moulin à vent de Bot-Sant, moulin à vent de Lanvéoc au Président d'EOST, Yann-Ber Kemener.
Don des descendants Morvan-Queulain.



Remise de la médaille de Saint Vinoc à Mme Meckel propriétaire du Moulin de Rosmadec, pour son accueil.



Mme Catherine DAUTRY,
artiste peintre, qui signe ses tableaux EIVA.



Moulin de Luzeoc face à la mer.



Moulin de Rosmadec.



Four à pain du Moulin de Rosmadec.

PERMANENCE DE L'ASSOCIATION

Tous les premiers vendredi du mois de 14h00 à 18h00 au Moulin du Pont à DAOULAS.

Il est recommandé d'appeler auparavant
- le 06 26 16 02 85 (Benoît Huot).

Venez consulter:

- . Les fiches techniques
 - . Les archives
 - . Les journaux des associations
 - . La bibliothèque
- et commander vos futures lectures...

AMF - Association n° W291001828

Membre de la Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins (FFAM).

Siège social:

Mairie, Moulin du Pont - 29460 DAOULAS
Tél.: 06 26 16 02 85

SITES INTERNET



**Fédération Française
des Associations
de sauvegarde des Moulins**

www.moulinsdefrance.org

qui vous permet de prendre connaissance de tous les textes et documents officiels (carte grise des moulins...) et par l'intermédiaire d'un flash mensuel, des dernières nouvelles de nos moulins.

ASSOCIATION AMF <http://moulinsdufinistere.free.fr>
que nous vous conseillons de consulter fréquemment.

Vous découvrirez le résumé de nos activités avec de nombreuses photos.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Benoît HUOT, 06 26 16 02 85

Vice Présidente : Yvonne TROMELIN, 07 86 94 93 36

Secrétaire : Jacques BECAM, 06 71 03 07 74

Secrétaire adjoint : Jean-Louis FLOCH, 02 98 04 09 18

Trésorier : Claude ROUSSILLON, 02 98 68 54 43

Trésorière adjointe : Agnès THEOTHEC

Collectif des Moulins de Bretagne :

Délégué, Benoît HUOT, 06 68 24 46 31

Délégué adjoint, Michel DIEBOLD, 02 98 89 84 86

Charles GUEGUEN, Délégué SAGE 02 98 95 34 89

Raymond LAGADIC, Délégué SAGE Odet et Douarnenez
Hydroélectricité, 02 30 99 50 22

Kelly FAY, Contact avec la Presse, 02 98 67 41 05

Agnès THEOTEC, Déléguée Communication-Animation

Hervé RICOU, Délégué Communication

Webmaster 06 16 87 00 19

A Vendre DVD (5 €)

« Il est revenu le temps des Moulins »

Vidéo-film produit par l'association Triskell Pleyber Patrimoine. Découvrir les énergies renouvelables à Pleyber-Christ. Réalisation: Alain Martin, Lucien Rohou et Joseph Monfort, avec l'aimable concours de Benoît Huot.

Conseiller juridique:

Michel DIEBOLD, 02 98 89 84 86

Conseiller hydraulique :

Alain LE QUERE, 02 98 54 46 03

Commissaire aux comptes:

Jean Claude HOMBROUCK

TRANSACTIONS FINANCIERES

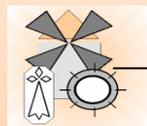
Toutes les transactions financières :

- Adhésions,
- Abonnement aux Moulins de France
- Participation aux activités

Doivent être adressées au Trésorier :

Claude ROUSSILLON
Moulin de Lansolot 29440 Saint DERRIEN

L'Echo des Moulins est votre journal :



Vous pouvez proposer d'y faire paraître vos réflexions, documents, photos, petites annonces en rapport avec la vie ses moulins.

Concepteur de la revue : AMF 29

Correspondant : Jacques BECAM

Tél. 06 71 03 07 74